YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2007

DELIBERATION N° 2007/03/1209

OBJET : Mise en place d'un circuit d'arrosage enterré automatisé au stade Pierre Mollet et séparation des réseaux d'eau entre la piscine et le stade - Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football.

Le Conseil Municipal,-

CONSIDERANT la volonté de la Ville de poursuivre son effort dans le domaine sportif et plus particulièrement pour le football,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux d'installation d'un circuit d'arrosage enterré automatisé et la séparation des réseaux d'eau entre la piscine et le stade afin de réaliser des économies et permettre une meilleure gestion des équipements,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 48 872.51 € HT,

CONSIDERANT que cet investissement peut bénéficier d'une aide financière de la Fédération Française de Football,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Générales,

A l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement joint à la présente délibération,

SOLLICITE de la Fédération Française de Football l'attribution d'une subvention au taux maximum,

AUTORISE Monsieur le Député Maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 21-3-07
et de la publication le 23-3-07
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91335 Yerres Cedex – Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr / Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire

ANNEXE A LA DELIBERATION N° EN DATE DU 15 MARS 2007

TRAVAUX SUR LE STADE PIERRE MOLLET

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES			RECETTES	
LIBELLE	Montant H.T.	Montant T.T.C.	LIBELLE	Montant
Installation d'un circuit d'arrosage enterré automatisé	27 872,51 €	33 335,52 €	Subvention de la Fédération Française de Football	24 436,26 €
Séparation des réseaux d'eau entre la piscine et le stade	21 000,00 €	25 116,00 €	Participation Ville d'Yerres	34 015,27 €
TOTAL	48 872,51 €	58 451,52 €	TOTAL	58 451,52 €